



Assemblée générale

Distr. générale
24 janvier 2006

Soixantième session
Point 39 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 16 décembre 2005

[sur la base du rapport de la Troisième Commission (A/60/499)]

60/127. Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

L'Assemblée générale,

Prenant note des décisions 2005/243 et 2005/314 du Conseil économique et social, en date des 22 juillet et 21 octobre 2005, relatives à l'augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,

Prenant note également des demandes concernant l'augmentation du nombre des membres du Comité exécutif figurant dans la lettre en date du 8 mars 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies¹, et dans la lettre en date du 12 septembre 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies²,

1. *Décide* de porter de soixante-huit à soixante-dix le nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ;

2. *Prie* le Conseil économique et social d'élire les membres supplémentaires à la reprise de sa session d'organisation de 2006.

*64^e séance plénière
16 décembre 2005*

¹ E/2005/46.

² E/2005/93.